



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

**Demandes de la Fédération Québécoise des Municipalités  
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2011  
du gouvernement du Québec**





## LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Fondée en 1944, la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) s'est établie comme un acteur crédible qui, par ses actions, vise constamment à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Comptant plus de 1000 municipalités locales et MRC membres, la FQM s'appuie sur une force de 7000 élus. Ses structures décisionnelles et consultatives, dont son conseil d'administration, ses cinq commissions permanentes et son assemblée des MRC, lui permettent de prendre des positions visant le développement durable du territoire québécois.

### MISSION

- Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique.
- Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs.
- Conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec.

### VISION

- La Fédération Québécoise des Municipalités est le leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires.

### VALEURS

- La concertation dans l'action
- Le respect de la diversité des territoires
- La qualité des interventions et des services





## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
<b>1 DEMANDES PRÉBUDGÉTAIRES.....</b>	<b>2</b>
1.1 Diversifier les sources de revenus des municipalités .....	2
1.2 Remettre en état la voirie locale .....	3
1.3 Privilégier le développement des projets énergétiques communautaires .....	3
1.4 Soutenir la mise en valeur du territoire forestier .....	4
1.5 Favoriser l'embauche d'une ressource en ingénierie civile dans les MRC .....	5
1.6 Cadre de prévention des principaux risques naturels.....	5
<b>2 AUTRES DEMANDES DE LA FQM AYANT UN IMPACT POUR LES MUNICIPALITÉS .....</b>	<b>6</b>
2.1 Financer adéquatement et équitablement les services de collecte sélective municipale .....	6
2.2 Reporter le remboursement du Fonds local d'investissement (FLI) .....	6
2.3 Reconduire la mesure de soutien aux tables des préfets .....	7



## INTRODUCTION

La Fédération remercie le ministre des Finances de lui donner l'occasion de lui faire part des préoccupations des municipalités à l'égard de l'exercice prébudgétaire 2011-2012.

La publication du document *Tournés vers l'avenir*, faisant office d'introduction aux consultations prébudgétaires, réitère clairement la volonté du gouvernement de s'inscrire dans une démarche lui permettant de revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014. Selon les données issues de la dernière mise à jour économique et financière, le montant d'effort à consentir d'ici trois ans s'élève à 12,2 milliards de dollars. De cette somme, 1 milliard de dollars de mesures reste toujours à déterminer.

La FQM est satisfaite de constater que le développement de l'entrepreneuriat figure parmi les enjeux importants auquel souhaite s'attaquer rapidement le gouvernement, conformément à la demande formulée par la FQM lors de la Rencontre économique 2010. D'ailleurs, la Fédération nourrit de grandes attentes envers la Stratégie entrepreneuriale annoncée dans le dernier budget du Québec et réitère son intérêt à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de cette initiative. Ayant participé à la tournée du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur le sujet, la FQM a d'ailleurs soumis son avis à l'effet qu'elle souhaite que les centres locaux de développement (CLD) soient au cœur de la Stratégie entrepreneuriale. Aussi, la Fédération tient à rappeler que les municipalités sont appelées à jouer un rôle majeur dans le développement du potentiel économique des communautés, et ce, en surplus des responsabilités qui leur incombent déjà et des services qu'elles doivent offrir à leurs citoyens. Le gouvernement du Québec doit considérer les municipalités comme de réels partenaires créateurs de richesse : le retour à l'équilibre budgétaire ne doit donc pas se faire au détriment de leur santé financière. La FQM souhaite que, dans le prochain budget, le gouvernement annonce des mesures qui constitueront des leviers importants pour le développement économique des régions.

## 1 DEMANDES PRÉBUDGÉTAIRES

La FQM vous soumet sept recommandations représentant des orientations économiques à privilégier afin de poursuivre les efforts de relance économique déjà bien déployés. Les municipalités souhaitent être considérées comme des partenaires économiques incontournables dans l'objectif d'accroître la prospérité de toutes les régions du Québec. Nous n'avons aucun doute que votre gouvernement sera à l'écoute de nos propositions et qu'il les considérera à leur juste valeur.

### 1.1 Diversifier les sources de revenus des municipalités

Les municipalités du Québec subissent des pressions financières considérables ces dernières décennies, principalement attribuables à l'accroissement de leurs responsabilités et au plafonnement de leurs sources de revenus. Elles souffrent d'une trop grande dépendance à l'égard de l'impôt foncier qui représente près de 70 % des revenus municipaux autonomes, selon les informations les plus récentes disponibles au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). La FQM réitère l'importance de doter les municipalités d'une fiscalité du 21<sup>e</sup> siècle et de réfléchir à des solutions porteuses de diversification des sources de revenus adaptées aux différentes réalités du milieu municipal.

Dans une perspective d'occupation dynamique du territoire et de développement durable, et conformément à la vision qu'adopte actuellement le gouvernement à ces égards, la FQM réclame depuis plusieurs années un meilleur partage des redevances sur les ressources naturelles et des revenus issus de la production énergétique. Nous avons la conviction que les nombreuses communautés qui vivent à proximité de ces ressources et qui contribuent à leur mise en valeur méritent de bénéficier davantage des retombées qu'elles engendrent. Nous croyons également que le contexte est plus que jamais propice à une telle réflexion, considérant la volonté du gouvernement d'exploiter le potentiel gazier, l'essor du développement éolien, la relance des projets de centrales hydroélectriques et l'émergence des nouvelles formes d'énergies renouvelables, en plus des grandes réformes que le gouvernement a entreprises dans les secteurs de la forêt et des mines. La FQM a d'ailleurs proposé un modèle à ce sujet qui s'inspire de celui en vigueur dans le cadre du pacte fiscal.

#### Recommandation n° 1

**Que le gouvernement consente à un meilleur partage des redevances sur les ressources naturelles avec les communautés.**

Aussi, la FQM vous interpelle sur l'importance des démarches entreprises dans le cadre du Chantier sur la diversification des sources de revenus des municipalités. Les participants au Chantier ont convenu de travailler sur certaines autres pistes de diversification des revenus des municipalités dans les mois à venir et la Fédération demande au gouvernement de faire preuve d'ouverture quant à d'éventuelles propositions qui pourraient lui être faites dans un proche avenir.

L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités prévoit le remboursement d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités. Pour le contribuable, cette mesure est beaucoup plus équitable, car une portion des taxes municipales payées par ce dernier est utilisée par la municipalité afin d'assumer les coûts de la taxe de vente provinciale.

Lors de la signature de l'entente en 2007, les montants prévus chaque année devaient mener graduellement à un remboursement de l'ordre de 472 M\$ en 2013, montant devant correspondre à un remboursement à 100 % selon les

estimations faites le gouvernement. Advenant le cas où le remboursement à 100 % excéderait 472 M\$, les municipalités se verraient rembourser le total de la TVQ qu'elles auront payé annuellement à partir de 2014.

Le milieu municipal a accepté cette clause de remboursement progressive selon la base des estimations faites par le MAMROT, mais ces dernières ne prévoyaient aucune hausse de la TVQ pour la période 2007-2013. Maintenant que le gouvernement a haussé la taxe de vente de 1 point et a prévu de le faire à nouveau en 2012, les municipalités devront absorber un manque à gagner de près de 500 M\$. Le gouvernement se doit donc d'ajuster les remboursements prévus en 2011, 2012 et 2013 en conséquence.

#### **Recommandation n° 2**

**Que le gouvernement bonifie les remboursements de TVQ prévus pour les années 2011, 2012 et 2013 de façon à éliminer les coûts supplémentaires encourus par les municipalités en raison de la hausse de la TVQ.**

### 1.2 Remettre en état la voirie locale

Les municipalités gèrent, à elles seules, l'entretien d'environ 92 000 km de routes, soit la moitié de l'ensemble du réseau routier du Québec, qui en totalise plus de 180 000 km. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) gère, quant à lui, 29 000 km de routes, les 60 000 km restants étant sous la responsabilité d'Hydro-Québec et d'autres ministères québécois et fédéraux. En 1993, les municipalités se sont trouvées dans l'obligation d'accepter la responsabilité de la voirie locale transférée par le gouvernement. L'aide financière prévue à titre compensatoire pour l'entretien des 36 000 km de routes transférées s'élevait à 87 M\$. Or, ce montant, nettement insuffisant pour maintenir le réseau en bon état, n'a pas été indexé depuis la mise en place du programme. Si l'on considère seulement l'entretien, ce sont plutôt 125 M\$ qui seraient nécessaires aujourd'hui pour que les municipalités s'acquittent correctement de leur tâche. Le réseau routier s'est donc dégradé au fil du temps et on estime maintenant qu'au moins un kilomètre sur deux de route municipale nécessite une importante réfection. Concrètement, cela signifie que les besoins concernant la rénovation de l'ensemble du réseau municipal s'élèvent à environ 7 G\$. Les municipalités – dont près de 70 % des revenus autonomes proviennent de l'impôt foncier, faut-il le rappeler – n'ont assurément pas les moyens d'assumer cette facture issue d'un transfert gouvernemental.

Par conséquent, la FQM souhaite que le programme d'aide à la voirie locale soit maintenu pour l'année 2011. Nous souhaitons également que le gouvernement accélère la mise sur pied d'un nouveau programme plus adapté aux besoins et tenant compte également de la dévitalisation d'un grand nombre de petites municipalités qui ont à leur charge un réseau routier démesuré en regard de leurs revenus.

#### **Recommandation n° 3**

**Que le gouvernement indexe le programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2011 de 87 M\$ à 125 M\$ et accélère l'élaboration d'un nouveau programme plus adapté aux besoins des municipalités.**

### 1.3 Privilégier le développement des projets énergétiques communautaires

La FQM milite depuis plusieurs années en faveur du développement énergétique comme moteur de croissance économique pour les communautés locales. Le gouvernement, dans le cadre de la Stratégie énergétique du Québec, a lui-même fait part de son intention d'utiliser le développement énergétique comme levier pour la stimulation de la croissance économique. La Fédération soutient que les projets énergétiques communautaires peuvent représenter une grande opportunité de diversification des sources de revenus pour les municipalités et les MRC et que le statut

de gestionnaires du territoire de celles-ci devrait leur permettre de tirer davantage profit du développement des filières énergétiques.

En revanche, la mise en œuvre de projets énergétiques requiert des ressources importantes en termes d'expertise et de moyens financiers, difficilement accessibles pour les municipalités, à la fois dans les étapes de développement et de construction du projet. La FQM réitère donc l'importance de la création d'un fonds pour les projets énergétiques communautaires s'adressant aux municipalités et aux coopératives et visant à soutenir les projets de différentes filières énergétiques. La FQM soutient en particulier la démarche du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) qui a déjà élaboré un projet à cet égard et intéressé certains grands investisseurs québécois.

Nous vous rappelons que le fonds pour les projets énergétiques communautaires proposé par le CQCM comprend trois volets dont deux requerraient des investissements du gouvernement, soit 10 M\$ sous forme de prêt sans intérêt pour la mise en place d'un fonds pour le développement et le démarrage des projets et 1 M\$ d'investissement pour la formation d'un groupe d'expertise en développement des énergies renouvelables. En ajoutant un fonds pour les infrastructures, les trois volets élaborés sont complémentaires et permettent d'offrir une continuité dans l'appui des projets aux différentes étapes de développement et de mise en œuvre.

Les moyens financiers dégagés par ce fonds ainsi que l'accessibilité à une expertise indépendante sont des besoins réels exprimés par plusieurs municipalités qui souhaitent participer à des projets énergétiques. Ce fonds contribuerait au développement de projets communautaires partout au Québec et permettrait aux milieux de profiter davantage des retombées liées aux projets de différentes filières énergétiques.

**Recommandation n° 4**

**Que le gouvernement contribue à la mise sur pied du fonds pour les projets énergétiques communautaires en investissant 10 M\$ sous forme de prêt sans intérêt pour la mise en place d'un fonds pour le développement et le démarrage des projets et en octroyant 1 M\$ pour la formation d'un groupe d'expertise en développement des énergies renouvelables.**

#### 1.4 Soutenir la mise en valeur du territoire forestier

La mise en valeur des ressources de la forêt publique et privée sera un enjeu majeur pour plusieurs MRC et municipalités qui sont actuellement en plein processus de mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement. L'impact économique des activités liées à l'exploitation de la matière ligneuse, à la faune, à la villégiature, aux activités récréatives et autres, fait en sorte que les MRC et les municipalités s'impliqueront encore plus dans le développement de la forêt publique et privée tout en s'assurant de sa protection.

Parce que la FQM et ses membres considèrent la forêt publique et privée comme l'un des axes majeurs du développement pour plus de 250 communautés forestières, nous vous demandons de bonifier et de reconduire d'une manière récurrente les programmes de mise en valeur du milieu forestier public (volet 2) et privé afin qu'ils demeurent des outils de développement territorial qui reflètent les priorités du milieu et contribuent au plein essor de ses collectivités.

**Recommandation n° 5**

**Que le gouvernement reconduise et bonifie de façon récurrente les programmes de mise en valeur des territoires forestiers publics (volet 2) et privés afin qu'ils contribuent au développement social et économique des régions.**

## 1.5 Favoriser l'embauche d'une ressource en ingénierie civile dans les MRC

À l'heure actuelle, des sommes importantes sont investies dans différents projets d'infrastructures et les firmes de génie-conseil sont grandement mises à contribution tant pour la détermination des besoins en infrastructures municipales que pour l'élaboration de plans et devis et la vérification des travaux. Bien que l'expertise des firmes privées d'ingénierie soit un élément essentiel pour la mise sur pied de projets de qualité, elles sont, pour de nombreuses municipalités, la seule source d'information et de diagnostic. Ainsi, les petites municipalités, ne disposant pas de la capacité financière qui leur permettrait d'embaucher un ingénieur municipal, doivent s'en remettre entièrement à l'expertise de professionnels œuvrant pour des entreprises privées.

Il serait plus que souhaitable que l'ensemble des municipalités du Québec puisse avoir accès à une expertise municipale afin de les supporter dans l'exécution d'un certain nombre de mandats qui sont, à l'heure actuelle, faits par les professionnels du secteur privé. Un jugement pourrait également être posé sur ce qui est proposé par les firmes privées lorsque des travaux doivent être effectués. D'ailleurs, le Groupe-conseil sur l'octroi des contrats municipaux, dont le rapport a été déposé en mars 2010, s'est prononcé en faveur d'une telle initiative.

La FQM demande donc au MAMROT de mettre en place un programme de soutien financier s'adressant aux MRC qui désirent embaucher un professionnel en ingénierie civile.

### **Recommandation n° 6**

**Que le gouvernement élabore un programme de soutien financier s'adressant aux MRC qui désirent embaucher un professionnel en ingénierie civile.**

## 1.6 Cadre de prévention des principaux risques naturels

Le Cadre de prévention des principaux risques naturels, un programme administré par le ministère de la Sécurité publique, a pour objectif général d'améliorer la connaissance et la gestion des principaux risques naturels afin de prévenir les risques qui pourraient menacer les personnes et les biens. Doté au départ d'une enveloppe gouvernementale de 55 M\$ (plus 20 M\$ pour la part municipale), il est prévu qu'il prenne fin le 31 mars 2011. Considérant que seulement 25 M\$ ont été dépensés depuis 2006 sur une possibilité de 75 M\$, et dans le contexte des événements survenus récemment dans les régions de la Gaspésie, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent, la FQM souhaite que le gouvernement prolonge le programme afin de permettre d'utiliser la totalité de l'aide disponible.

### **Recommandation n° 7**

**La FQM demande que le gouvernement prolonge la durée du Cadre de prévention des principaux risques naturels afin de permettre aux communautés de bénéficier de la totalité de l'aide disponible.**

## 2 AUTRES DEMANDES DE LA FQM AYANT UN IMPACT POUR LES MUNICIPALITÉS

### 2.1 Financer adéquatement et équitablement les services de collecte sélective municipale

Pour faire suite au projet de nouvelle politique de gestion des matières résiduelles déposé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'automne 2009, celle-ci présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi no 88 portant sur le financement des services de collecte sélective municipale. Rappelons d'entrée de jeu que le milieu municipal a déjà amplement prouvé sa bonne volonté en atteignant dans une large part les objectifs de valorisation fixés par le ministère. Les municipalités ont ainsi investi au cours des dix dernières années plus de 5 milliards de dollars dans la gestion des matières résiduelles et récupéré seulement 320 millions de dollars en compensations par l'intermédiaire des différents instruments économiques en place.

Actuellement, les municipalités perçoivent à peine 35 % des coûts réels des services de collecte sélective. Sur la base des modalités proposées dans le projet de loi no 88, la compensation passerait graduellement de 70 % à 100 % entre 2010 et 2015 alors que l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités prévoyait une compensation de tous les coûts liés aux services de collecte sélective dès 2010. Nous tenons à souligner que cette mesure n'engendre aucun coût supplémentaire au gouvernement du Québec considérant qu'il en revient aux entreprises génératrices de déchets d'assumer les frais liés à ce service plutôt qu'au citoyen par l'intermédiaire de ses taxes municipales.

D'autres éléments du projet de loi ont fait l'objet de représentations de la FQM dans son mémoire présenté le 13 avril 2010 à la Commission parlementaire des transports et de l'environnement. C'est le cas, notamment, de la reconnaissance de l'ensemble des coûts afférents aux services de collecte sélective. De plus, il nous apparaît inéquitable que les journaux ne soient pas soumis aux mêmes règles de compensation que les autres matières soumises et qu'aucun programme de financement adapté à la réalité des municipalités rurales n'ait été mis en place pour la valorisation des matières organiques. Si le projet de loi est adopté tel quel, à titre d'exemple, pour l'année 2010, les municipalités ne percevraient qu'environ 55 % des coûts réels, alors que le projet de loi prévoit 70 %. À terme, en 2015, alors que la compensation devrait être de 100 % selon le projet de loi, la compensation réelle serait de 75 % à 80 % des coûts réels assumés par les municipalités.

De plus, considérant le retard pris par le gouvernement pour convenir du nouveau régime de compensation aux municipalités pour leurs services de collecte sélective, le projet de loi à adopter devra prévoir le mécanisme de compensation pour l'année 2010.

**Que le gouvernement dépose rapidement un nouveau projet de loi portant sur le financement des services de collecte sélective municipale garantissant dès maintenant, et de manière rétroactive pour l'année 2010, une compensation à 100 % et reconnaissant l'ensemble des coûts assumés par le milieu municipal.**

### 2.2 Reporter le remboursement du Fonds local d'investissement (FLI)

Le milieu municipal croit fermement que les programmes de développement économique sont des outils efficaces pour stimuler le développement local. Néanmoins, pour avoir un impact véritable sur l'économie de l'ensemble des régions du Québec, ces programmes doivent être adaptés à la réalité des entrepreneurs et des entreprises des différents milieux.

Depuis 1998, le FLI a permis de créer et de maintenir plus de 80 000 emplois et plus de 7 500 entreprises. Le FLI apporte une aide essentielle au démarrage et à l'expansion d'entreprises de toutes les régions du Québec en plus d'être le principal outil financier dont disposent les CLD. Cependant, comme il a été décrété dans le Discours sur le budget 2009-2010, à compter du 1er janvier 2012 les CLD ne pourront plus faire de prêt et ceux-ci devront commencer à rembourser le FLI à compter du 1er juin 2012. Considérant la volonté du gouvernement d'adopter sous peu une stratégie pour stimuler l'entrepreneuriat au Québec, il apparaît donc essentiel de reporter le remboursement du FLI de façon à maintenir l'accès à un financement destiné aux entrepreneurs locaux et adapté aux priorités de développement de chaque milieu.

**Que le gouvernement reporte de cinq ans la période de remboursement du Fonds local d'investissement consenti aux CLD.**

### 2.3 Reconduire la mesure de soutien aux tables des préfets

L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013 prévoit une somme réservée pour les tables des préfets dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC. La FQM a été avisée que le MAMROT mettrait fin à la mesure de soutien des tables des préfets qui implique une enveloppe financière totale de 140 000 \$ (10 000 \$ octroyés à 14 tables).

Bien que les sommes liées à cette mesure soient peu élevées, elles sont essentielles au maintien des Tables, ces dernières permettant aux préfets d'échanger sur les grands enjeux de développement sur leur territoire. C'est pourquoi la FQM demande à ce que les sommes prévues pour les tables des préfets soient maintenues comme mentionné dans l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités.

**Que le gouvernement reconduise la mesure visant à soutenir financièrement les tables des préfets selon les modalités prévues à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités.**

En conclusion, le milieu municipal nourrit de grandes attentes en regard du budget que le ministre des Finances présentera en mars prochain. Les décisions qu'il aura à prendre auront un grand impact sur le développement des régions du Québec. C'est pourquoi nous anticipons que nos propositions seront reçues favorablement tout en lui offrant notre entière collaboration dans leur mise en œuvre.